



Orange France Siège

DMGP/DNU : ici aussi le Contrat Social doit s'appliquer !

11 novembre 2014

Le contexte économique de nos marchés est agressif depuis plusieurs années, ceci conduit Orange à être de plus en plus exigeant dans la gestion de ses unités, que ce soient en région (les Directions Orange) ou au siège dans les directions d'Etat-Major (RH, Support, Marketing, Commercial, Relation Client, ...). Si les Directions Orange ont d'abord fait des économies sur la sous-traitance, le siège n'a pas ce levier: les salariés sont en première ligne ! **Qui d'entre nous ne connaît pas, suite à une « évolution d'organisation » un collègue de direction d'Etat-major qui est « en mission » ou « en recherche de poste » ?** Ils sont aujourd'hui des dizaines, voire des centaines.

Depuis juin 2014, un projet concernant la Direction Marketing Grand Public et la nouvelle Direction Divertissement et Nouveaux Usages est en cours. Après 4 mois de travaux, nous sommes passés de 33 % à 8 % des salariés toujours sans affectation à l'arrivée. Mais ce sont toujours 8 % de trop.

■ S'adapter oui, mais pas à n'importe quel prix !

L'adaptation de notre entreprise à son contexte économique est certes nécessaire. Mais à la CFE-CGC nous considérons que tous les moyens négociés en parallèle du Contrat Social de 2010 doivent être mis en œuvre. Et en particulier, la possibilité **d'ouvrir une négociation spécifique sur tout dossier imposant des changements ou des disparitions de postes.**

Aujourd'hui, la Direction refuse fermement toute ouverture de négociation sur le devenir des salariés de DNU mais ne fournit pas pour autant aux élus CE et CHSCT des engagements précis sur les impacts à plus ou moins long terme de cette réorganisation sur l'activité des salariés:

- Aucune garantie de transparence dans les méthodes de sélections sur les postes ouverts
- Pas de projection sur les postes qui risquent de disparaître à moyen et long terme
- Rien sur les postes qui seront vidées de leur substance au fur et à mesure que la stratégie est déployée

En 2013 et 2014 des Directions Orange ont pourtant bien mené de telles négociations et des accords ont été signés. Alors pourquoi ce refus d'Orange France d'appliquer le Contrat Social et son accord du 5 mars 2010 sur le projet de réorganisation de la Direction DNU ? Les changements de métier existent aussi dans les directions d'Etat-Major d'Orange France !

Si nous acceptons cette exception aujourd'hui pour DNU c'est une porte ouverte pour une année 2015 difficile pour les salariés du Siège.

Pourtant **Stéphane Richard** avait été très clair lorsqu'il s'est exprimé dans l'émission « Sur le vif » du 22 janvier 2013 :

*« Il est non négociable que le Contrat Social soit considéré comme une obligation par toutes les parties prenantes en France, y compris le management. **C'est pas une option, le Contrat Social. C'est une ardente obligation.** »*

La CFE-CGC revendique

▶ l'ouverture systématique de la négociation prévue par le Contrat Social de 2010 pour tout dossier imposant des changements de poste aux salariés Orange afin de leur donner des moyens supplémentaires : un vrai budget, des formations et un suivi adapté

▶ des méthodes d'ouverture de poste et de sélection de candidats conformes aux processus interne d'Orange prévus par le Contrat Social de 2010 et **gages de transparence**

▶ qu'un dossier spécial GPEC à 5 ans (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) soit réellement établi et présentée au CE pour DNU en particulier et pour la DMGP en général

Vos correspondants CFE-CGC

Laurence Cloix - 06 42 30 19 46
Xavier Podevin - 06 87 60 86 75
Monique Saadoun - 06 07 10 44 51
Jean-Philippe Nicaise - 06 72 84 53 95
Anne Lefrans - 06 07 95 00 09

Retrouvez la version électronique de ce tract sur le site web de la CFE-CGC Orange :
<http://www.cfecgc-orange.org/vmf/>

Elections Comité d'Etablissement Orange France Siège

1^{er} tour vote électronique du 18 novembre à 14h au 20 novembre à 17h30

La CFE-CGC Orange défend l'intérêt collectif de tous les personnels, quel que soit leur statut, en maison mère et dans les filiales. Dans un esprit d'équité, nous nous attachons à obtenir pour tous les dispositions les plus avantageuses du droit et des accords d'entreprise.

CFE-CGC Ensemble
groupe Orange

ORANGE FRANCE SIEGE

Maîtrise

Employés

Cadre

DRLGP Laurence CLOIX
DEF André LECOUBLE
AGPRO Franca LOSTYS
DOSC Xavier PODEVIN
DCOF Laurence DALBOUSSIERE
DRLGP Christophe RABIER
AGPME Issam BANABILA
DCE Carole GARNIER

DCOF Bernadette JOLLY
OL Thomas BORNSTEIN

CGF Hervé ACKER
DVI Krystyna SOUWANDY
DRH Pascale LABAUNE

DRLGP Marie-Annick PITALLIER
CGF Philippe BESSINE
DMGP Anne LEFRANS

DSG Françoise MARTINET
DRH Dominique DE SPIRT

DEF Fatima HAMADI
DCOF Catherine REYDY
DCE Eddy MICHELLAND
DSCD Patrice BRUNET
AGPME Beth DAWSON
DCE Ariel DELOUYA
DMGP Myriam EL MADANI
DAG Robert AMATU

Cadres et non-cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Dans le pavé « vos services », vous pouvez :

- Vous abonner gratuitement à nos publications par mail : « S'abonner à nos publications »
- Trouver les coordonnées détaillées de tous vos représentants CFE-CGC : « Annuaire du syndicat »

Chaque vote est essentiel! Dès le 18 novembre, votez!

Tout ce que la Direction vous tait est sur le web CFE-CGC

■ Retrouvez l'actualité du Groupe Orange et de nos partenaires sur www.cfecgc-orange.org

Pour nous emmener partout avec vous, vous pouvez télécharger nos applications mobiles ou flasher le code pour vous connecter au site via votre navigateur mobile :



appli iPhone



appli Android



site web

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

➔ abonnez-vous en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>

➔ téléchargez notre livret d'engagement: <http://bit.ly/livretCFE-CGC>

➔ adhérez : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>